

[Texte]

As you quite rightly pointed out, when I appeared before the New Brunswick committee studying the Meech Lake accord, it was just after the federal election. I was still deeply concerned, as I am today, about the combined effects of the Free Trade Agreement and the Meech Lake accord. I said several times in my presentation that we must look at both context and detail. At that time I was preoccupied by the detail. In the time since then I have had time to look again at both context and detail to realize that the consequences of the failure of Meech Lake are greater and more negative than the consequences of the passing of the spending power provision as it is.

I would like to draw to the committee's attention the fact that it is entirely possible once Meech Lake has been adopted for the other provinces under the existing 7-and-50 formula to strengthen the spending provision as it applies to the other provinces. Quebec could opt out of any strengthening of the spending power provision under the dissent clause of the amending formula as it now stands. I think it will be the case that English Canada comes to realize that what they have given up with the controls on the spending power within the Meech Lake accord is something quite vital to the evolution of Canada as we have known it, given the distribution of constitutional responsibility through social programs on the one hand with distribution of fiscal resources on the other. That is what makes for the necessity of shared-cost programs.

We have a federal government that can run up a bigger deficit than the provinces and we have the provinces that have jurisdiction over most areas of social policy. That is why we need jointly financed social programs. When we realize the consequences of the controls on that spending power in all the provinces brought about by Meech Lake, I hope there will be a move toward a strengthening of this power. This could leave the constitutional settlement with Quebec quite unchanged. That is the compromise that I have reached in my own mind. It allows me to feel that the Meech Lake Accord is possible, and that in the long run it need not undermine our social programs. This involves a certain act of faith on my part and the good sense of Canadians.

• 1600

Mr. Robison: Do you have any reason to believe, based upon the position as being taken by the provinces to date—not the Province of Newfoundland, because Premier Wells has expressed concern about the spending power provision—that the provinces might suddenly shift their position after Meech Lake has been adopted? What possible reason is there to believe that suddenly they will see the light and agree to a constitutional amendment to change this?

Prof. Crowley: At the moment it is largely a theoretical question. We are looking at words on a piece of paper.

[Traduction]

Comme vous l'avez parfaitement souligné, c'est juste après les élections fédérales que j'ai comparu devant le comité du Nouveau-Brunswick. J'étais alors profondément inquiet, et je le suis toujours, de l'effet conjugué de l'Accord du libre-échange et de l'Accord du lac Meech. J'ai dit à plusieurs reprises qu'il nous faut examiner à la fois le texte et le contexte. À l'époque, je m'intéressais fondamentalement au texte. Depuis lors, j'ai eu la possibilité de réexaminer à la fois le texte et le contexte, et de constater que les conséquences de l'échec du lac Meech seraient beaucoup plus importantes, et beaucoup plus négatives, que celle de l'adoption telle quelle de la clause relative au pouvoir de dépenser.

J'attire l'attention du comité sur le fait qu'il est tout à fait concevable que les autres provinces, après l'adoption de l'Accord du lac Meech, tirent parti de la formule d'amendement 7-50 pour renforcer la clause relative au pouvoir de dépenser dans la mesure où elle s'appliquerait à elles. Autrement dit, le Québec pourrait choisir de ne pas entériner le renforcement éventuel de la clause relative au pouvoir de dépenser, en ayant recours à la clause dérogatoire de la formule d'amendement actuelle. Je suis convaincu que le Canada anglais finira par se rendre compte que ce qu'il a concédé dans l'Accord du lac Meech en matière de pouvoir de dépenser est absolument vital pour l'évolution du pays dans son ensemble, étant donné la répartition des pouvoirs constitutionnels en matière de programmes sociaux, d'une part, et la répartition des ressources fiscales, de l'autre. C'est pour cela qu'il est nécessaire de concevoir des programmes à coûts partagés.

Nous avons un gouvernement fédéral qui peut avoir un déficit beaucoup plus important que les provinces, et nous avons des provinces qui détiennent des pouvoirs législatifs dans la plupart des domaines sociaux. Voilà pourquoi des programmes sociaux cofinancés sont nécessaires. Quand nous aurons compris les conséquences du pouvoir de contrôle concédé aux provinces par l'Accord du lac Meech au sujet du pouvoir de dépenser, j'espère qu'on s'efforcera de renforcer celui-ci. Cela ne changerait rien à l'entente constitutionnelle avec le Québec. Voilà le compromis auquel je suis parvenu dans mon propre esprit. Cela me permet de penser que l'Accord du lac Meech reste possible sans menacer à long terme nos programmes sociaux. Cela exige de ma part un acte de foi dans le bon sens des Canadiens.

M. Robison: Étant donné la position des provinces, à l'exception de Terre-Neuve puisque le premier ministre Wells a exprimé ses réserves au sujet du pouvoir de dépenser, qu'est-ce qui vous permet de croire qu'elles pourraient soudainement changer d'avis après l'adoption de l'Accord du lac Meech? Qu'est-ce qui vous permet logiquement de supposer qu'elles vont soudainement voir clair et accepter une modification constitutionnelle à ce sujet?

M. Crowley: À l'heure actuelle, c'est essentiellement un problème théorique. Nous n'avons qu'un texte qui n'a pas encore été mis en oeuvre.